

Validation de l'expérience de l'assistant(e) de langue française

Présentation du programme d'échange d'assistants de langue et des missions de l'assistant(e)

Créé il y a 115 ans, ce programme ouvert aux étudiants de différentes filières propose des mobilités de 5 à 12 mois, selon le pays d'accueil, au sein d'un établissement scolaire (primaire ou secondaire) ou supérieur, à l'étranger. Les étudiants peuvent faire acte de candidature à partir de la deuxième année de leur parcours de licence. Ils perçoivent une rémunération mensuelle et travaillent en relation étroite avec les enseignants et/ou chefs de département de français de leur établissement d'accueil.

Les assistants de langue française ont pour missions essentielles la promotion de la langue et de la culture françaises et francophones. Ils réalisent généralement les tâches suivantes :

- entraînement à l'oral des élèves ;
- animation d'activités linguistiques et/ou culturelles ;
- contribution à des projets européens et/ou internationaux ;
- conception de ressources et d'activités pour la classe.

Pour l'assistant(e), l'avantage premier de ce programme est le renforcement de ses compétences linguistiques et culturelles. Il s'agit parfois aussi d'une première expérience professionnelle rémunérée.

Dispositif de validation de l'expérience d'assistant(e) de langue française et modalités d'exécution

Afin d'encourager la mobilité des étudiants français à l'international, il est aujourd'hui possible de valider ce séjour professionnel dans les cursus de licence et de master. Certaines universités se sont d'ores et déjà dotées d'un dispositif de reconnaissance de cette mobilité, sous diverses formes en fonction des spécificités curriculaires de chaque formation.

France Éducation international a souhaité mettre à disposition des établissements d'enseignement supérieurs, un référentiel d'évaluation des compétences acquises par l'assistant(e) de langue française afin de faciliter l'identification des compétences acquises à l'issue de leur mobilité. Ce référentiel d'évaluation de l'expérience d'assistant(e) de langue française à l'étranger permet d'évaluer : l'ouverture à l'international, l'intégration à la vie d'une structure professionnelle et les compétences professionnelles.

Les compétences linguistiques resteront à l'appréciation de l'établissement d'origine et pourront être évaluées par différents moyens : test de langue, rapport professionnel, une soutenance de ce rapport ou par toute autre forme d'évaluation jugée adéquate.

Étapes du suivi de l'assistant(e) de langue française par l'établissement d'accueil

1. À SON ARRIVÉE

L'établissement d'accueil met en rapport l'assistant(e) de langue française avec son professeur-tuteur. Ce professeur est chargé de guider et d'accompagner l'assistant(e) dans sa mission. Le professeur-tuteur est invité à prendre connaissance du formulaire « Référentiel d'évaluation de l'expérience d'assistant(e) de langue française à l'étranger » à utiliser dans le cadre de l'évaluation de l'assistant(e) =>

Page 1 : attestation de fin de service ;

Page 2 : grille d'évaluation des compétences acquises ;

Page 3 : guide des compétences potentiellement développées.

2. DURANT SON SÉJOUR À L'ÉTRANGER

Tout au long du séjour, le professeur-tuteur suit l'assistant(e) de langue française et évalue son activité et ses compétences en se référant à la grille d'évaluation fournie par France Éducation international.

3. À LA FIN DE SON SÉJOUR

Avant la fin de son séjour dans l'établissement d'accueil, l'assistant(e) demande au professeur-tuteur de compléter le formulaire « Référentiel d'évaluation de l'expérience d'assistant(e) de langue française à l'étranger » qui devra être signé, daté et comporter le cachet de l'établissement d'accueil.

Pour remplir ce formulaire sur un ordinateur, il est nécessaire d'avoir d'abord téléchargé le logiciel « Adobe Acrobat® » puis d'ouvrir le document à l'aide de celui-ci. Les informations peuvent ainsi être saisies dans les champs à compléter sur le formulaire. Une fois complété, ce formulaire doit être sauvegardé sur l'ordinateur puis imprimé. Puis le professeur y apposera sa signature et le cachet de l'établissement.

A défaut de pouvoir remplir ce formulaire à l'aide d'un ordinateur, il est possible de le renseigner à la main.

Ce référentiel est destiné à l'établissement d'enseignement supérieur en France et contribuera à la validation des acquis de l'expérience professionnelle de l'étudiant pour l'obtention de son diplôme.